



Réunion du Comité Syndical

du 18 avril 2012



CS – 2.07

Avenant n°1 à la convention d'adhésion à Agir Ensemble Pour Notre Santé

Le dix huitième jour du mois d'avril de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY

S.I.C.T.O.M. : M. Marcel GRAPIN, Mme. Alexia LAVALLEE

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude GIRARD

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Pierre BOUCON

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 11 présents

Etaient excusés

- **Délégués titulaires :**

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY
Pouvoir : NEANT

S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY, Roger-Serge TOUPENCE, Roger GAUGLER,
Gérard GUYON jusqu'au point CS 2.07 inclus.
Pouvoir : M. Hervé GRISEY à M. Marcel GRAPIN

C.C.S.T. : M. Daniel KUNTZ
Pouvoir : M. Daniel KUNTZ à M. André HELLE

- **Délégués suppléants :**

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-
Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU
Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry
STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN





Réunion du Comité Syndical

du 18 avril 2012

CS - 2.07

**Avenant n° 1 à la convention d'adhésion
à Agir Ensemble Pour Notre Santé**

RAPPORT

Présenté par M. André HELLE
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée délibérante que l'association Agir Ensemble Pour Notre Santé (AEPNS) exerce pour le compte des collectivités du département, dont le SERTRID, les missions de médecine professionnelle et préventive.

La convention passée à cet effet entre le SERTRID et AEPNS est arrivée à expiration le 31 décembre 2011. Elle couvrait la période triennale 2009-2011.

Cependant, AEPNS ne propose pas une nouvelle convention triennale, dans la mesure où son conseil d'orientation devrait apporter, au plus tard à la fin du premier semestre 2012, des modifications au fonctionnement du service.

A ce jour en effet, un seul médecin assure le suivi de plus de 3 500 agents.

AEPNS propose en revanche un dispositif transitoire pour assurer la continuité jusqu'au 30 juin 2012.

Il fait l'objet de l'avenant joint au présent rapport, et prévoit notamment que le coût de visite passe de 52 à 53 € par agent.

Ceci exposé.

A l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **VALIDE l'avenant n° 1, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 inclus;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant.**

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 18 avril 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 23 AVR. 2012 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le 23 AVR. 2012



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE
(PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2011)
ASSOCIATION « AGIR ENSEMBLE POUR NOTRE SANTE »**

Entre les soussignés :

Madame, Monsieur, qualité (maire-président).....de (commune, CC,RPI,etc..) suite à la décision du (conseil municipal, assemblée.....) du.....

Et

Monsieur COUTANT, Président, représentant l'Association « Agir Ensemble Pour Notre Santé », Centre Léon Blum, 8 rue de Madrid à BELFORT

Préambule :

Dans l'attente d'une refonte de l'organisation telle que prévue par la Loi de la médecine professionnelle et préventive pour le personnel départemental, le présent avenant reconduit à compter du 1^{er} janvier 2012, la Convention établie pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 entre et l'Association « Agir Ensemble Pour Notre Santé ».

Quelques ajustements modifient les articles qui suivent.

Article 5 : Facturation

Le tarif arrêté pour l'année 2012 s'élève à **53 €** par agent salarié au 1^{er} janvier 2012 (contre 52 € de 2009 à 2011),

- L'appel de la cotisation au service n'est pas modifié
- La facturation se fera en une fois avec une régularisation au prorata de l'échéance de la convention. Elle s'établira comme suit :
 - Nombre de salariés au 1^{er} janvier 2012 X 53 € / 12 mois X Nbre de mois conventionnels
- L'état des visites effectuées sera adressé mensuellement et comportera :
 - la liste des agents et le type de visites effectuées
 - la liste des consultations non honorées

Les collectivités n'ayant pas honoré leurs factures se verront, au bout de 3 rappels, radiées du service.

Article 6 : Durée

Cet avenant à la convention de 2009 prendra fin dès signature d'une nouvelle convention et au plus tard le 1^{er} juillet 2012.

Article 7 : Dénonciation

Cette convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, avant le 1^{er} juillet 2012, avec un préavis de 1 mois.

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Fait à Belfort en deux exemplaires le

Pour AEPNS
Le Président,
Rémi COUTANT

Pour (mairie, C.C., RPI ...de.....
Le (maire, président.....)